

Objectif: une armée capable de soutenir une guerre



**Document de fond de l'UDC Suisse
sur l'instruction dans l'armée suisse**

Février 2009

Inhaltsverzeichnis

1. L'essentiel en bref	3
1.1. La responsabilité de l'instruction.....	3
1.2. Le cycle des cours de répétition	3
1.3. Le but de l'instruction	3
1.4. En finir avec les illusions de la montée en puissance	4
2. Situation initiale	4
3. Le concept d'instruction d'Armée XXI: un échec	5
3.1. La capacité de soutenir à la guerre doit être au centre des	6
préoccupations	6
3.2. Responsabilité de l'instruction – responsabilité de l'engagement	7
3.3. Retour au système du paiement des galons.....	8
3.4. Une instruction adaptée au principe de milice	9
4. Autres déficiences de la formation selon le modèle Armée XXI	10
4.1. Ecole de recrues	10
4.2. L'illusion de la montée en puissance	10
4.3. Formation au commandement pour cadres subalternes.....	11
4.4. Instructeurs	11
4.5. La détestable coutume des évaluations (assessment)	12
4.6. Trop d'universitaires	13
4.7. Militaires contractuels.....	14
4.8. Militaires en service long	14
4.9. Outsourcing de l'instruction militaire	15
5. Conclusions	16
5.1. Les leçons à tirer de la guerre en Géorgie.....	16
5.2. Formation pour le service de renseignement.....	16
5.3. Le langage diplomatique ne convient pas à l'armée	17
5.4. Montrer l'armée	17
6. Conclusion	18
7. Les exigences de l'UDC.....	19

1. L'essentiel en bref

Dans le but soi-disant de "professionnaliser" l'instruction, Armée XXI a séparé la **responsabilité de l'instruction de celle de l'engagement**. Premièrement, cette séparation est contraire à la loi sur l'armée. Deuxièmement, ses résultats sont insatisfaisants. Troisièmement, elle écarte la milice du devoir le plus important de l'armée en temps de paix, c'est-à-dire l'instruction militaire de la troupe.

1.1. La responsabilité de l'instruction

Seul le **commandant**, qui est personnellement responsable avec ses cadres de l'**instruction** de la troupe qui lui a été confiée, sait ce qu'il peut exiger d'elle en cas de coup dur. Et seule une **troupe**, qui connaît l'instruction de son commandant et respecte ses compétences, sera prête à donner le meilleur d'elle-même dans l'action.

La **dissociation** de la responsabilité de l'instruction de celle de l'engagement sur le "modèle" des armées professionnelles n'est **pas adaptée** à l'armée suisse de milice. Il convient donc de **faire marche arrière** au plus vite afin de disposer à nouveau d'une armée de milice digne de ce nom. De surcroît, le retour de la milice dans l'instruction militaire exige le rétablissement du principe du **paiement des galons**. Il faut également abandonner le modèle "à trois départs" pour les écoles de recrues et revenir au système "des deux départs".

1.2. Le cycle des cours de répétition

L'**abandon inacceptable du principe de milice** apparaît également dans l'absence de volonté à la tête de l'armée d'appliquer le **cycle annuel** prévu par la loi pour les **cours de répétition**, condition sine qua non d'une instruction cohérente. Si ces cours de répétition deviennent trop espacés, en raison de l'assouplissement des règlements applicables aux dispenses et aux déplacements de service, une instruction efficace devient impossible avec des unités recomposées chaque année au petit bonheur la chance. Ce qui a pour conséquence que **les cadres de milice**, négligés par la direction du DDPS, **se détournent de l'armée dans des proportions alarmantes**.

Soit une armée est apte à affronter un adversaire militaire – soit elle n'est pas une armée digne de ce nom. Le but de toute instruction doit être de rendre les hommes capables de fournir **le meilleur d'eux-mêmes** – tant sur le plan technique dans le maniement des armes et des équipements que sur le plan mental. Ce n'est qu'ainsi que naît une véritable force de dissuasion et non dans la "fuite vers une coopération virtuelle".

1.3. Le but de l'instruction

Lorsque l'on veut instruire une armée pour la rendre capable de soutenir une guerre, il faut la préparer aux scénarios d'agression **les plus dangereux** pour notre pays, et non pas simplement aux situations les plus probables. Une unité capable de mener les opérations les plus ardues, sera aussi en mesure de résister à des attaques de moindre envergure. L'instruction au sein de l'armée a pour objectif de la rendre apte

à résister à une **attaque militaire surprise** (ou à une attaque terroriste) de telle sorte qu'elle dispose encore de suffisamment d'hommes et de ressources pour déjouer une tentative d'**occupation** de notre pays par des forces ennemies ou la destruction d'installations vitales. Car c'est là la véritable mission de combat de l'armée.

1.4. En finir avec les illusions de la montée en puissance

En matière d'instruction militaire l'UDC demande au DDPS **d'en finir une fois pour toutes avec les illusions nées de la montée en puissance**. Les palabres autour de cette théorie **anéantissent la motivation** de la troupe: si la direction de l'armée compte sur des périodes d'alerte fantaisistes pour privilégier le modèle de montée en puissance, pourquoi les recrues ou les soldats des CR devraient-ils donner le meilleur d'eux-mêmes durant les entraînements?

Ceux qui instruisent, forment à la défense. Et cette mission de défense est primordiale. Le combat, la défense sont les missions les plus importantes que l'armée ait à remplir. La clé d'une instruction qui doit mener le pays à pouvoir soutenir un conflit armé réside dans la **qualité de ses instructeurs**.

2. Situation initiale

Dans le cadre de la **réforme Armée XXI** l'instruction dans l'armée suisse devait être "**professionnalisée**". Pour atteindre cet objectif, l'instruction de milice traditionnelle, qui avait fait ces preuves dans l'armée suisse durant des décennies, a été diffamée de façon odieuse et ridiculisée comme étant un système "d'apprentis formant d'autres apprentis". La professionnalisation proposée ignorait cependant **l'article 48 de la loi sur l'armée** qui prévoit que:

"Les commandants de troupe sont responsables de l'instruction et de l'engagement des troupes qui leur sont subordonnées."

La réforme Armée XXI contredit clairement le principe de l'instruction contenu à son chapitre 8.1, intitulé (traduction de l'allemand) "Objectifs et principes de l'instruction", quand elle préconise que:

*"Les **forces armées partielles** sont chargées de l'instruction interarmes. Les **formations d'instruction** sont responsables de la l'instruction individuelle et en formation spécifique aux différentes armes. Les commandements des brigades et des régions territoriales se concentrent sur l'instruction en formation."*

En d'autres termes: **la séparation de la responsabilité de l'engagement de celle de l'instruction**, comme la prévoit la réforme de l'armée, est illégale. Elle n'a d'ailleurs jamais pu être transposée dans les faits par manque d'instructeurs qualifiés. Mais elle n'a jamais non plus été révoquée.

Les conséquences en sont graves. L'instruction dans le cadre d'Armée XXI est dispensée durant les écoles de recrues par des officiers et des sous-officiers de carrière ainsi que des soldats effectuant des services longs. Le **paiement des galons**, tel qu'il existait jadis, durant lequel les nouveaux officiers et sous-officiers

devaient, le temps d'une école de recrues, instruire les hommes qui leur étaient confiés, a été **supprimé**. Les cadres de milice ne forment plus de soldats durant les écoles de recrues, mais doivent **instruire les hommes, sans avoir été préparés** à cette tâche, **durant les cours de répétition**. Il n'est dès lors pas étonnant de voir les accidents se multiplier durant les cours de répétition. C'est une conséquence logique de ce concept bancal. Avec la suppression du système de paiement des galons on prive les cadres de milice d'un apprentissage précieux des techniques de commandement.

3. Le concept d'instruction d'Armée XXI: un échec

Depuis le **ramollissement de l'instruction** militaire et les attaques répétées contre le principe de milice, l'état de préparation de la troupe a considérablement changé: en raison du rallongement de l'école de recrues les nouveaux soldats sont en partie mieux préparés au terme de leur formation de base. Toutefois l'armée a aussi décidé de renoncer à des pans entiers de l'instruction traditionnelle (lancer de grenades dans différentes configurations de troupe, utilisation de lance-roquettes dans les troupes du génie, certaines formes importantes de combat avec différents types d'armes). Certains domaines d'instruction ont en outre été entièrement délaissés au profit de la théorie de la montée en puissance.

Mais ce qui est encore plus grave, c'est que l'**état d'instruction** de la troupe se **détérior**e rapidement et de façon notable après l'école de recrues.

Il existe plusieurs raisons à cela: d'une part les troupes des cours de répétition sont beaucoup trop souvent **engagées dans des activités subsidiaires** (garde d'ambassades, soutien de l'organisation d'événements sportifs, etc.). Cela se fait clairement aux dépens de l'instruction militaire (rafraîchissement des connaissances, exercices sur de nouveaux équipements, etc.), ce qui provoque, compte tenu du nombre aujourd'hui réduit des cours de répétition, des lacunes impossibles à combler.

Parce que la volonté politique d'exiger une préparation suffisante pour l'armée fait défaut, l'armée continue de faire face, impuissante, à un déluge de **demandes de dispense**. L'idée qu'avec Armée XXI, et son nombre réduit de CR, ces demandes se résorberaient d'elles-mêmes s'est avérée être une illusion des stratèges de notre armée.

Mais l'instruction militaire subit également les dommages de l'abandon des cours de répétition annuels (voir encadré).

Une instruction cohérente devient impossible, dès lors que les cours de répétition sont de plus en plus espacés. Les CR deviennent un exercice frustrant pour les cadres. **Les cadres de milice se désintéressent d'ailleurs progressivement de l'armée.**

Ce n'est pas une force majeure qui a mené à cette évolution funeste pour le principe de milice et qui poursuit son œuvre destructrice. Non, c'est une **politique délibérée d'abandon de ce principe, menée par la direction du DDPS et la tête de l'armée,**

qui en est la cause. D'ailleurs si le DDPS et la direction de l'armée devaient continuer d'assister sans bouger à l'érosion progressive de l'instruction de milice dans le cadre des cours de répétition, ils donneraient la preuve de leur désintérêt pour le principe de milice.

Les nouvelles dispositions qui ont aboli la course à la performance et négligé la capacité des cadres de s'imposer ont elles aussi porté leur coup fatal. La capacité de l'armée d'affronter un adversaire militaire n'est pas le résultat de théories et de belles paroles. Elle repose sur la capacité des cadres et de la troupe à agir et à s'imposer.

L'éviction de la milice de ses responsabilités en matière d'instruction, voulue par le DDPS et la direction de l'armée et soutenue par les partis du centre-gauche, a son **prix**: elle menace l'existence même de l'armée de milice.

CR: Revenir au cycle annuel

*L'inadéquation de la réforme "Armée 95" avait été justifiée à la fin des années nonante par le fait que des **cours de répétition tous les deux ans** n'offraient que des résultats insuffisants en matière d'instruction. Le retour à un cycle annuel est de ce fait indispensable.*

*Il est apparu au plus tard fin 2008 dans le "**rapport des lacunes**" d'Armée XXI publié par le DDPS, que la direction de l'armée n'a déployé aucun effort, après l'introduction de la réforme, pour **imposer les cours de répétition annuels tels qu'ils figurent dans la loi**. Cette négligence est impardonnable. Les coupables de ce manquement portent la responsabilité de l'état déplorable de l'instruction dans notre armée. Et ceux qui sont incapables de respecter la loi qui prévoit des cours de répétition annuels, ne sont pas dignes d'occuper un poste de cadre dans l'armée.*

3.1. La capacité de soutenir à la guerre doit être au centre des préoccupations

L'instruction militaire n'a en principe qu'un **seul but**: elle doit garantir la **capacité de la troupe** dans son ensemble, mais aussi de chaque soldat individuellement, **d'affronter un adversaire militaire**.

Une armée qui n'est pas prête à soutenir une guerre n'est pas une armée digne de ce nom. L'objectif de toute instruction doit être d'amener chaque soldat à donner le meilleur de lui-même – techniquement et mentalement. C'est le seul moyen de faire preuve de dissuasion, la "fuite vers la coopération virtuelle" n'étant qu'un mirage.

Il faut tourner le dos au concept "d'armée d'instruction orientée vers le combat". Lorsque l'on "engage" des pans entiers de la troupe dans des opérations comme le damage de pistes lors de descentes de ski alpin, le transport de soûlards jusqu'aux tentes des samaritains lors de l'Euro 08 ou d'autres "services" de ce type, le moral et

le niveau de formation de la troupe baissent rapidement. Cette **utilisation abusive de l'armée** dans des **opérations d'aide bénévoles** n'a rien à voir avec la préparation à la guerre. Ces engagements dévalorisent la troupe, entament son estime de soi et son image auprès de la population. Une telle armée ne fait preuve d'aucune force de dissuasion.

Pourtant les choses sont claires depuis longtemps: la **mission de défense** qui incombe à l'armée dans son ensemble, aux différentes unités et à chaque soldat en particulier est la mission **la plus difficile** à remplir. C'est pourquoi cette mission doit être **le cœur de toute formation**. En effet ceux qui remplissent leur mission de défense nationale, seront aussi à même de surmonter des tâches moins ardues. C'est pourquoi la suppression de certains moyens de défense (Pz, PAL, etc.) dans le cadre de l'étape de développement 08/11 s'est révélée être une grave erreur.

Etre prêt pour la guerre signifie que la troupe doit remplir sa **mission de combat**. Comme l'armée n'a plus reçu de mission concrète depuis la fin de la Guerre froide, **l'instruction n'est plus, comme par le passé, axée sur les missions**. Selon le principe: s'il n'existe pas de mission concrète, il ne peut exister de formation à même de tester l'état de préparation de la troupe et de chaque soldat à la mission donnée.

Les troupes de combat doivent remplir leur mission de combat. Les **unités territoriales** doivent pouvoir subsister en cas de catastrophe. Elles doivent être à même de maîtriser le matériel qui leur a été confié de façon adaptée et sûre, même dans les conditions extérieures les plus difficiles.

3.2. Responsabilité de l'instruction – responsabilité de l'engagement

Seul un **commandant**, qui avec ses cadres est personnellement responsable de l'instruction de la troupe qui lui a été confiée, sait ce qu'il peut lui demander en cas de coup dur, c'est-à-dire dans les conditions les plus pénibles. Et ce n'est que lorsque ce commandant connaît ses hommes sous toutes les coutures, qu'il sait comment les engager au combat.

Seules les **troupes** qui ont fait l'expérience de l'instruction de leur commandant et qui ont su reconnaître ses compétences et susciter sa confiance, seront en mesure en cas de nécessité et dans des conditions extrêmes – peut-être même en cas de danger de mort – de lui offrir la confiance, indispensable à la réussite dans les opérations décisives.

La **séparation** de la responsabilité de l'instruction de celle de l'engagement peut être une solution adaptée aux armées professionnelles. Pour l'armée suisse de milice une telle dissociation est purement et simplement **dénuée de sens**. Dans l'intérêt de notre armée de milice il convient de **faire immédiatement marche arrière**. Cela signifie que **l'ancrage régional des formations de CR est de la responsabilité des commandants des différentes régions territoriales**. Les commandants des régions territoriales doivent quant à eux être intégrés dans une **commission de défense nationale**, qu'il convient de rétablir comme organe suprême de décision en lieu et place du chef du DDPS.

L'UDC réclame avec insistance que les **brigades soient divisées selon leurs critères d'engagement**. En clair, que tous les moyens de soutien et de

communication soient détachés des formations et intégrés de façon organique dans l'ordre de bataille des brigades. Cela implique de renoncer au concept de **modularité** cher aux opposants au principe de milice. Ce n'est que de cette façon qu'un commandant peut véritablement prendre la responsabilité complète, qui lui est donnée par la loi, de l'instruction et de l'engagement. C'est la seule façon de garantir qu'une brigade qui doit intervenir au pied levé dispose dès le début des opérations des moyens nécessaires. Il est en effet illusoire de croire que lors d'une telle opération et dans des conditions réelles, il est encore possible de se livrer à des assemblages de dernière minute.

3.3. Retour au système du paiement des galons

L'idée qu'il fallait absolument raccourcir le parcours qui séparait la recrue du commandant a mené à **renoncer au système du paiement des galons**. Cette décision produit ses **conséquences funestes** sur l'état de formation de l'armée dans son ensemble, parce que l'acquisition des principes de commandement demande du temps et de l'expérience. Le système, loué durant des décennies, dans lequel l'officier ou le sous-officier frais émoulu était personnellement responsable des hommes qui lui étaient confiés, reposait sur le fait que ce commandant se vouait entièrement à son devoir, ce qui rendait cette forme d'instruction encore meilleure. Car le développement de la carrière du commandant dépendait directement de l'accomplissement de sa mission d'instructeur. La pression constante du devoir accompli assurait d'excellents résultats dans la formation des jeunes recrues, d'autant plus que l'officier ou le sous-officier était en permanence épaulé dans sa nouvelle fonction par un **instructeur expérimenté**.

Aujourd'hui avec l'introduction des nouveaux règlements d'Armée XXI les commandants de compagnie ou les lieutenants se retrouvent rapidement confrontés à leurs hommes **sans avoir la moindre expérience pratique du commandement**. Souvent insuffisamment formés sur le plan technique et novices en matière de commandement, les lieutenants s'avèrent rapidement **dépassés par leur mission**, alors qu'ils rejoignent déjà tard (14^{ème} semaine) leur unité. Et dans une telle situation aucun certificat ne leur servira à quelque chose. Ils ne trouveront aucune reconnaissance en tant que dirigeant militaire, parce que leur capacité à commander et leur formation technique ne sont pas à la hauteur de celles qu'il faut pour mener des hommes à la guerre.

La marche forcée qui préside aux carrières des aspirants **sergents-majors, fourriers et sergents** a des conséquences encore plus graves. Dans le cadre d'Armée XXI ceux-ci sont en effet retirés après seulement sept semaines de service partiel à l'école de recrues pour être intégrés à l'école d'officiers. Jusqu'à leur prise de fonction il leur manquera tout contact avec la troupe. Même s'ils sont au bénéfice d'une formation professionnelle de premier ordre, **ils sont privés de toute instruction en matière de commandement** durant leur formation. Et souvent cela leur joue des tours.

L'ancienne exigence, selon laquelle **l'instructeur doit être lui-même l'un des mieux formés**, doit absolument être prise à nouveau au sérieux. Quant au principe de **"la compétence au service du commandement"** il doit retrouver ses lettres de noblesse.

3.4. Une instruction adaptée au principe de milice

L'instruction des officiers est une **formation au commandement**. Et l'expérience du commandement s'acquiert par la **pratique**, en menant des hommes. La "production rapide et à la chaîne" d'officiers aux dépens de la formation au commandement nuit à toute armée qui se respecte. L'instruction militaire obéit à ses propres règles; on ne peut la comparer avec une formation civile, sanctionnée par des diplômes et constituée principalement de connaissances théoriques et non de compétences de commandement. Ni les certificats ISO, ni les Logistic Awards ne seront d'aucun secours à un commandant à qui la capacité de diriger des hommes fait défaut. La foi de l'armée dans les diplômes est à ce titre de plus en plus diamétralement opposée à celle de l'économie privée. A l'armée la foi dans les jolis diplômes a depuis longtemps cédé la place au désenchantement: rien ne vaut la pratique.

La suppression du paiement des galons décharge certes les jeunes officiers de leur responsabilité personnelle de meneur, mais les empêche également – avec toutes les conséquences négatives que cela suppose – de faire leurs expériences de commandement. Dans la pratique cela a mené au fait que les compagnies principalement dans l'instruction de base sont aujourd'hui le plus souvent menées par des officiers de carrière. **Les cadres de milice tombent de plus en plus au rang d'accessoire**. Ce qui a des répercussions extrêmement négatives sur les soldats de milice, qui, au vu de ce concept nuisible, tournent le dos à l'armée dans des proportions encore jamais vues. Il faut donc absolument **revenir à une "instruction compatible avec le principe de milice"**, où le commandant responsable de l'instruction de ses hommes est également responsable de leur engagement sur le terrain. Les **cadres de milice** doivent à nouveau être formés pour **diriger des troupes** (plutôt que pour développer de prétendues "compétences d'apprentissage").

Lorsque l'on veut instruire une armée pour la rendre capable de soutenir une guerre, il faut la préparer aux scénarios d'agression **les plus dangereux** pour notre pays, et pas simplement aux situations les plus probables. Une unité capable de mener les opérations les plus ardues, sera aussi en mesure de résister à des attaques de moindre envergure. L'armée doit donc être formée en vue de résister à une **attaque surprise** ou à une action terroriste, d'où qu'elles proviennent, de telle sorte qu'elle dispose encore de suffisamment d'hommes et de ressources pour déjouer une tentative d'**occupation** de notre pays par des forces ennemies ou la destruction d'installations vitales. C'est là sa véritable mission de combat. C'est pourquoi en cas d'opération de défense nationale chaque recrue, chaque soldat, chaque sous-officier et chaque officier doit savoir exactement comment se comporter dans le cadre des responsabilités qui sont les siennes. Les soldats doivent maîtriser le maniement de leur arme personnelle ainsi que des armes collectives, posséder les connaissances techniques nécessaires afin d'utiliser correctement les armes et l'équipement de leur arsenal conformément à l'instruction qu'ils auront reçu au sein de leur formation.

En regardant en arrière on le voit aisément: la désagrégation de l'armée, qui s'est accélérée au cours des ans, a débuté au moment où – après la fin de la Guerre froide – la mission de combat de l'armée suisse a commencé à être relativisée. L'insuffisance de son niveau de formation devenait de plus en plus visible. Le **chef**

de l'armée lui-même allait, fin 2007, dire de l'armée qu'elle n'est **pas prête pour un vrai coup dur**. C'est le résultat logique d'un concept d'instruction raté.

La séparation entre la responsabilité de l'instruction et celle de l'engagement constitue le défaut le plus criant du concept actuel de formation de l'armée suisse. Mais ce n'est pas le seul; d'autres défauts doivent être palliés.

4. Autres déficiences de la formation selon le modèle Armée XXI

4.1. Ecole de recrues

La **prolongation** des écoles de recrues dans le cadre de la réforme Armée XXI a eu des effets positifs sur le niveau d'instruction des jeunes soldats à la fin de leur formation de base.

La durée variable des écoles de recrues en fonction des différentes armes a cependant aussi eu des effets indésirables comme, par exemple, la tendance des conscrits à se presser dans les armes exigeant une école de recrues plus courte. Il est aussi inquiétant de constater qu'il existe des armes basées sur une formation réduite (par exemple, le génie) et dont le programme d'instruction ne comprend plus la **mission de combat**. Un sapeur n'est donc plus capable de construire un ouvrage interdisant le passage afin de protéger une installation à la construction de laquelle il a participé. Résultat: les militaires n'apprennent à construire des ponts que pour les périodes de paix totale.

4.2. L'illusion de la montée en puissance

Le verbiage du DDPS et de la direction de l'armée concernant la montée en puissance est **très mauvais pour l'instruction militaire et pour la motivation de la troupe**. Si toute l'armée fait confiance à des modèles de montée en puissance, pourquoi une recrue ou un soldat en cours de répétition devrait-il encore suer à faire des exercices pénibles? Quand même des publications de l'état-major de planification, donc des dirigeants suprêmes de l'armée, affirment avec insistance que le délai d'alerte en vue d'un cas de guerre est aujourd'hui de dix ans, donc que l'on a au moins dix ans pour combler les lacunes en termes d'équipement, d'armement et d'instruction, pourquoi un militaire devrait-il constamment fournir des performances maximales? De ce point de vue donc, même la direction de l'armée n'exige pas un effort total.

Le verbiage de la montée en puissance empêche l'instruction d'une armée capable de soutenir une guerre.

Chacun en est bien conscient: l'idée de la montée en puissance repose sur une illusion. Le verbiage diffusé à ce propos sert avant tout à dissimuler des insuffisances de l'armée dont les chefs militaires sont les premiers responsables. Dans le cas du **conflit en Géorgie** – une intervention militaire classique avec des armes lourdes et surtout l'infanterie – le délai d'alerte a été quasiment zéro.

Si l'objectif est de former une armée capable de soutenir une guerre, **la notion de montée en puissance doit immédiatement disparaître de vocabulaire militaire**. Dans le domaine de la formation, cette illusion détruit tout sens des responsabilités.

Elle est diamétralement opposée à l'idée de constituer une armée apte à affronter un adversaire militaire. Il convient donc de définir pour chaque unité une **instruction** qui la rende **capable de soutenir une guerre**.

Compte tenu des capacités restantes de **l'industrie d'armement suisse**, l'idée de la montée en puissance confine à l'absurdité. Elle est aussi en opposition avec le **minage financier du DDPS** constaté depuis 1999. Le budget du DDPS présentant la plus faible proportion de dépenses liées de tous les départements fédéraux, on a pioché sans vergogne dans les crédits militaires pour financer tout et n'importe quoi. La sécurité du pays en est la première victime.

Dans une situation sérieuse, l'armée peut faire ce qu'elle a appris, ce pour quoi elle a été instruite, armée et équipée – et non pas ce que des fonctionnaires ont inventé au fond de leurs bureaux. On n'a jamais eu l'idée non plus de planifier une voiture de pompiers en vue de la montée en puissance parce qu'il n'y a plus eu d'incendie depuis quelque temps...

La défense, donc le combat est la première mission que l'armée doit remplir. La clef d'une formation préparant l'armée à la guerre est la qualité de l'instructeur.

4.3. Formation au commandement pour cadres subalternes

La formation au commandement pour cadres subalternes s'articule autour de la dite **création de compétences**. Elle se base avant tout sur des connaissances spécialisées théoriques. En revanche, la véritable formation au commandement passe au second plan. Des commandants de troupes expérimentés sont d'ailleurs sceptiques devant ce modèle de formation et lui reprochent une "psychologisation excessive" des cadres.

Il faut garantir que les membres des commissions de la sécurité des deux Chambres fédérales puissent rendre visite régulièrement aux officiers et chefs de section juste avant la fin de l'instruction en formation II (IF II). Ils se rendraient alors compte des déficiences de la formation pratique au commandement.

4.4. Instructeurs

Les **conditions de travail des instructeurs**, donc des enseignants militaires de l'armée, se détériorent depuis des décennies. Depuis des décennies aussi le DDPS ne parvient pas à combler les lacunes croissantes dans les effectifs du corps des instructeurs. Depuis le passage au dit **modèle "des trois départs"** (trois écoles de recrues par arme et par année) et le début de la réforme Armée XXI, la situation s'est rapidement dégradée. Le système tend à basculer.

Sur le plan matériel, il faut enfin introduire un système de classes de salaires uniforme, adapté aux prestations et transparent pour les instructeurs. Il est temps de mettre fin à l'embrouillamini actuel de bonifications diverses.

L'obligation de faire du service à l'étranger, qui figure désormais dans les contrats de travail des officiers de carrière, fait perdre à l'armée un nombre important d'instructeurs de qualité (voir à ce propos les engagements à l'étranger de l'armée). Cette contrainte imposée aux instructeurs est en contradiction avec le principe

clairement affiché avant la votation populaire et selon lequel les engagements à l'étranger sont exclusivement assurés par des volontaires.

4.5. La détestable coutume des évaluations (assessment)

L'exigence d'une **évaluation (assessment)** pour la promotion d'un officier de carrière est devenue une procédure aussi inutile qu'excessivement onéreuse. Jusqu'au grade de colonel, chaque officier de carrière qui vise une fonction supérieure doit passer une évaluation d'un jour. Superflu et extrêmement cher, ce système sert avant tout aux cadres proposant un officier pour une promotion de rejeter leur responsabilité sur d'autres.

A l'ombre de cette détestable coutume des évaluations, on a vu éclore un système très complexe de copinages où l'on se pousse mutuellement et où les capacités et compétences réelles des candidats passent au second plan. C'est d'autant plus vrai qu'une entreprise bien précise a réussi à obtenir une sorte de monopole pour ces évaluations. Elle est composée presque exclusivement d'anciens fonctionnaires de l'Office fédéral du personnel.

Un officier ne doit pas être promu à une nouvelle fonction sur la base d'une telle évaluation, mais sur **proposition de son supérieur qui assume ensuite personnellement la responsabilité** de sa proposition après avoir suivi le candidat dans son ancienne fonction et l'avoir reconnu capable de remplir une nouvelle mission. Le gaspillage de deniers publics dans des évaluations parfaitement inutiles doit cesser.

Pour les promotions au **niveau suprême de l'armée** (br, div et cdc), les évaluations constituent de toute manière un instrument inadéquat. Cette responsabilité doit être assumée par des **généraux** auxquels le Conseil fédéral peut se fier en procédant aux promotions qui lui sont soumises.

Les évaluations ne permettent pas de déceler des défauts de personnalité et de caractère. Ceux qui sont le plus au fait des rouages des évaluations s'en sortent le mieux – indépendamment de leurs capacités de commandement réelles sur le terrain dont ils devront faire preuve dans leur nouvelle fonction.

"L'affaire Nef"

Sans doute peu d'officiers de l'armée suisse ont passé autant d'évaluations complexes et onéreuses que le Chef de l'armée, Roland Nef, nommé au milieu de l'année 2007 et contraint de quitter brusquement son poste au milieu de l'année 2008 pour cause de déficiences caractérielles.

Détail alarmant: aucune de ces évaluations n'a permis de déceler l'inaptitude caractérielle de Roland Nef pour ce poste important – contrairement aux officiers qui ont fait personnellement l'expérience de ses faiblesses, mais dont les réserves n'ont pas été prises en considération parce que le DDPS misait uniquement sur les évaluations.

La nomination malheureuse de Roland Nef à la tête de l'armée est sans conteste la démonstration la plus frappante et la plus concluante de l'inutilité des évaluations.

4.6. Trop d'universitaires

A la remorque de l'OTAN, la conduite de l'armée suisse est devenue une chasse gardée des universitaires par le biais de la formation des officiers supérieurs dans **l'Académie militaire** (autrefois le département des sciences militaires de l'EPFZ). Les responsables politiques partent en effet du principe que les officiers d'état-major supérieurs devront à l'avenir fréquenter les **états-majors de l'OTAN** où ils ont affaire exclusivement à des diplômés des académies militaires étrangères. Aussi, les officiers d'état-major suisses doivent-ils se montrer à la hauteur de leurs collègues étrangers formés selon la doctrine OTAN des armées professionnelles. Ce raisonnement a avant tout contribué à développer une sorte **d'orgueil de classe** complètement déplacé dans l'armée suisse, mais il n'a rien apporté à la qualité de l'instruction.

Le contraste entre cette formation académique dans une atmosphère luxueuse et l'engagement par la suite sur le terrain, par exemple pour exercer le lancer de grenade, est tellement violent qu'il a développé un notable potentiel de frustration. Des attitudes élitaires sont et resteront étrangers à l'esprit de l'armée suisse (à condition, bien sûr, que celle-ci reste en Suisse...).

Les officiers de carrière ayant une formation universitaire se répartissent en trois classes: les instructeurs de première classe sont des universitaires; les instructeurs de deuxième classe ont suivi une formation bachelor après avoir passé leur maturité; la troisième classe réunit des non-universitaires qui doivent suivre une formation de trois ans pour obtenir leur diplôme et une année d'école militaire. Ces trois catégories sont admises à travailler dans des états-majors de l'OTAN. Les autres sont considérés comme inadaptés à cette fonction.

Le fait est cependant que l'intérêt suscité par la formation d'officier universitaire à l'Académie militaire est en baisse. Faute d'étrangers participant aux cours de l'Académie militaire, plusieurs filières d'enseignement (par ailleurs extrêmement

onéreuses) ne pourraient même pas exister. De surcroît, il a fallu baisser drastiquement les conditions d'admission (universitaires) pour les candidats suisse à l'Académie. Les yeux braqués sur l'étranger, la direction de l'armée s'obstine à imposer un concept de formation universitaire qui ne répond à aucun besoin.

En analysant plus en détail le concept de formation de l'armée suisse, on se heurte à des contradictions bizarres. En voici deux:

- **l'imperméabilité de la carrière d'officier** pour les sous-officiers faisant preuve de capacités exceptionnelles en termes d'instruction. On ne voit pas pourquoi des sous-officiers d'instruction particulièrement doués au commandement ne puissent pas accéder au rang d'officier.
- la **séparation trop tardive de la carrière de pilote de jet de celle de pilote d'hélicoptère** dans les forces aériennes. Il s'agit là d'une conséquence de la dévaluation de la formation de moniteur de vol au profit des filières universitaires. Il ne suffit plus d'être pilote de ligne. On cherche avant tout des universitaires. Conséquence: les carrières de pilote de jet et de pilote d'hélicoptère ne se séparent qu'à l'âge de 26 ans, ce qui est beaucoup trop tard.

4.7. Militaires contractuels

La situation actuelle des militaires contractuels est **intolérable**, car elle se traduit par une armée à deux classes. Les militaires contractuels s'engagent aujourd'hui en majorité pour des durées de six mois ou d'un an; la prolongation de cet engagement est souvent retardée de manière inacceptable. Lorsqu'une demande de prolongation est refusée au dernier moment, un bon nombre des militaires concernés se retrouvent sans travail et deviennent des cas sociaux.

L'objectif du système des militaires contractuels – dans la mesure où cette institution est réellement nécessaire – doit être un **engagement d'au moins cinq ans** avec une période d'essai sévèrement vérifiée. A la fin de cette période, le militaire doit avoir la possibilité de s'engager dans une carrière d'officier ou de sous-officier professionnel. Dans les autres cas, une prolongation de cinq nouvelles années doit être possible. C'est un gaspillage irresponsable des ressources que de licencier un militaire après cinq ans, donc lorsqu'il a quasiment atteint le sommet de ses capacités.

On peut également envisager la possibilité de permettre à un militaire contractuel d'entamer une carrière d'officier professionnel spécialisé.

4.8. Militaires en service long

Il s'agit à tout point de vue d'une solution insensée que d'astreindre des jeunes gens à 11 mois de formation pour ensuite, donc lorsqu'ils ont atteint le **sommet de leurs capacités**, les licencier pour toujours. Difficile d'imaginer un gaspillage plus stupide de ressources humaines et de savoir-faire.

La possibilité de remplir ses obligations militaires comme soldat en service long, donc d'effectuer la totalité de son service en une seule fois, soit durant 11 mois, a été

initialement créée pour les étudiants. La réalité est que ces derniers n'y recourent guère. On constate en effet que la majorité des personnes s'annonçant comme militaire en service long sont des chômeurs (parfois les offices régionaux de placements les encouragent à procéder de la sorte), des personnes sans formation professionnelle, beaucoup de **cas sociaux**, voire carrément des asociaux – bref, il ne s'agit certainement pas de gens aptes à former une unité d'élite. Il est proprement irresponsable d'avoir sacrifié un nombre considérable de bataillons de milice pour former des unités de ce genre.

Le but du système des militaires en service long était initialement de créer, dans le cadre de la réforme Armée XXI, des **unités constamment prêtes à intervenir**, si bien que l'on a renoncé aux formations d'intervention qui ont pourtant fait la preuve de leur utilité (régiments des aéroports). Il s'avère aujourd'hui que **des formations composées presque exclusivement de jeunes de 20 ans ne conviennent pas aux unités d'intervention**. Les jeunes militaires en service long manquent de l'expérience de la vie qui est indispensable pour assumer des interventions immédiates dans des cas sérieux. Et comme il est impossible de former avec ces militaires des unités à la hauteur de leur tâche primordiale, la direction de l'armée **en abuse pour les surveillances d'ambassades** ou pour assister les organisateurs de manifestations et fêtes diverses. Il va de soi que ces hommes ne font pas une armée prête à soutenir la guerre.

Les unités de militaires en service long figurent certes encore sur le papier comme unités d'intervention. Or, comme ils sont constamment affectés à d'autres tâches, il ne reste souvent qu'une dizaine d'hommes (pour toute la Suisse!) pour effectuer des interventions à proprement parler. **Cette manière de procéder néglige de manière extrêmement grave la mission d'intervention de l'armée**. Les responsables de cette lacune impardonnable sont la direction de l'armée et le DDPS. Les volontaires s'annonçant pour des missions à l'étranger étant beaucoup trop rares, les plus hauts responsables de l'armée songent actuellement à se servir des militaires en service long comme **bouche-trou pour assurer les engagements étrangers**.

On le voit bien: les unités de militaires en service long sont à des années-lumière du tableau qui avait été dessiné au moment de leur création pour convaincre le large public. Les militaires en service long sont un **corps étranger** dans l'armée. Cette institution mérite tout simplement d'être supprimée.

4.9. Outsourcing de l'instruction militaire

Récemment on a entendu certaines idées sur un éventuel outsourcing (tâches confiées à des tiers hors armée) de certaines tâches logistiques de l'armée. L'armée manquant de plus en plus de spécialistes, ce sont avant tout des tâches d'entretien qui ont été transférées à des entreprises extérieures. Du coup, **l'armée abandonne des compétences et un savoir-faire technique importants**, par exemple pour l'entretien des véhicules, des blindés, des appareils de transmission et d'autres. Ce développement affecte de toute évidence la capacité de l'armée d'intervenir dans un cas réel. Les cadres n'ont fréquemment plus les compétences techniques nécessaires au maniement des appareils et engins dont ils commandent l'utilisation. Souvent on constate que même l'instructeur censé enseigner l'utilisation d'un appareil n'en possède que des connaissances lacunaires. Les conséquences sont évidentes: une personne incapable de donner l'exemple perd toute son autorité sur

les hommes. Le service militaire consiste de plus en plus à demander de l'aide extérieure. **La hotline remplace la compétence intérieure.** Un développement qui ridiculise littéralement l'armée.

Cet outsourcing est la conséquence directe de la réduction irresponsable des objectifs d'instruction dans de nombreuses unités de l'armée. L'armée manque aujourd'hui même de compétences militaires centrales. C'est dire qu'elle est loin d'un niveau de préparation qui lui permet de soutenir une guerre.

Les **conséquences négatives** de l'outsourcing de compétences centrales sont surtout manifestes dans les **forces aériennes**: la capacité d'intervention de l'armée de l'air suisse dépend aujourd'hui avant tout des disponibilités de la maison Ruag. Une situation proprement intenable!

Il est plus que temps de revenir en arrière. La première chose à faire est de définir clairement les tâches que la troupe doit maîtriser dans un cas réel. **Toutes les tâches que la troupe doit maîtriser dans un cas réel doivent être exercées régulièrement.** L'instruction est donc indispensable – faute de quoi l'échec dans un engagement réel est programmé d'avance. Car des techniciens morts parce qu'ils ont dû travailler en un lieu non protégé ne sont d'aucune utilité à la troupe. La protection de ces personnes et leur capacité de se défendre eux-mêmes sont une partie élémentaire de toute formation militaire.

5. Conclusions

5.1. Les leçons à tirer de la guerre en Géorgie

Quasiment personne ne s'est rendu compte à temps de la menace qui s'est progressivement constituée autour de la Géorgie durant la première moitié de l'an 2008 – malgré les mises en garde des services de renseignement qui, plusieurs mois avant les combats, avaient déjà signalé des événements menaçants à l'extérieur des frontières géorgiennes. Personne n'a pris au sérieux ces informations. **La prise de position des troupes russes en vue de l'invasion de la Géorgie a donc pu se dérouler en toute tranquillité.**

Les personnes qui osent encore parler d'un temps d'alerte de dix ans avant un conflit armé sont de toute évidence non qualifiées et inaptes à apprécier militairement une situation.

5.2. Formation pour le service de renseignement

Le conflit géorgien a confirmé une fois de plus ce constat: seule une personne spécialement formée pour le **service de renseignement** peut fournir des informations précises et utiles. Nous supportons actuellement les conséquences des attaques systématiques portées par la gauche politique contre les services de renseignement suisses et de la lâcheté des partis du centre face à ces agissements. La réunion des services de renseignement étranger et national dans un seul département n'a pas encore apporté l'amélioration souhaitée. Celle-ci ne peut intervenir que grâce à la formation de véritables spécialistes du renseignement.

Le **service de renseignement stratégique** est et restera la première ligne de défense du pays. Les services de renseignement doivent être constamment adaptés à l'évolution de la menace. Il est grand temps de **renforcer leurs effectifs et d'en améliorer la collaboration** (en y incluant la police, les gardes-frontière et les autres organes de sécurité), notamment face à la menace que constituent des avant-postes que des forces dangereuses ont pu constituer dans notre pays par la grâce de la politique d'immigration imprudente de la Suisse.

5.3. Le langage diplomatique ne convient pas à l'armée

Une des leçons à tirer du conflit géorgien est aussi de constater que la Russie n'hésite à nouveau plus à recourir à des moyens militaires pour défendre ses intérêts stratégiques. Les palabres censées empêcher les conflits que pratiquent l'ONU, l'OSCE, l'UE et d'autres organisations internationales sont totalement dépassées. La Russie a bien fait comprendre en Géorgie – et cet avertissement s'adressait notamment à l'Ukraine et aux Etats baltes – quelles étaient ses méthodes. Les tentatives diplomatiques d'enjoliver la situation n'y changent rien. Le langage diplomatique doit donc disparaître du vocabulaire militaire. Celles et ceux qui continuent de radoter à propos d'une **situation prétendument stabilisée au Kosovo** doivent aussi donner une réponse claire à la question suivante: la situation de ce pays, qui est avant tout la plate-forme d'un immense trafic de drogues, peut-elle réellement être qualifiée de stable? La volonté d'imposer un Etat de droit en Géorgie existe-t-elle véritablement? Les belles formules et la dissimulation volontaire de faits réels ne contribuent certainement pas à la sécurité et à la stabilité de cette région.

5.4. Montrer l'armée

La population d'un pays libre et régi par la démocratie directe doit pouvoir elle-même juger le niveau de formation et la préparation de l'armée. Une armée performante qui se présente comme telle exerce un effet dissuasif important. Mais elle doit être instruite, armée et équipée pour être capable de soutenir une guerre réelle. Il faut cesser immédiatement des gags du type participation militaire à un défilé de mode. Ces présentations ridicules n'illustrent certainement pas la préparation de l'armée à une éventuelle guerre. Le premier objectif de la formation, mais aussi de la présentation de l'armée, est de répondre à la mission première de l'armée, à savoir **l'aptitude à soutenir une guerre**. Cette responsabilité incombe à la direction de l'armée.

Le seul objectif de toute activité de l'armée et de toute l'instruction de l'armée est de la rendre capable de soutenir une guerre. Ce message, le DDPS doit le diffuser constamment. Celles et ceux qui échouent dans la préparation à la guerre sont généralement morts avant même que le conflit armé a réellement commencé.

6. Conclusion

Le point suivant mérite d'être souligné: si la Suisse sauvegarde soigneusement sa neutralité, elle ne sera pas placée devant la tâche de gagner une grande guerre. Elle doit cependant bien faire comprendre aux grandes puissances qu'une attaque de la Suisse ne vaut pas la peine compte tenu des pertes de temps, de moyens et de ressources qui en résultent. Tous les agresseurs potentiels – y compris les terroristes – doivent être convaincus qu'ils peuvent éventuellement manger l'hérisson suisse, mais qu'ils seront bien incapables de le digérer.

La Suisse ne doit pas remporter une victoire. Elle doit uniquement veiller à ne pas être prise. Pour imposer ce constat élémentaire, il faut que le DDPS, l'administration, la direction de l'armée et le Parlement fassent à nouveau preuve **d'intelligence et de savoir-faire militaires**. Pour atteindre cet objectif, il faut aussi que toute **promotion** militaire repose sur des **prestations personnelles**. Il faut mettre fin aux pratiques inadmissibles de certains fonctionnaires de faire prendre du grade à leurs petits copains des états-majors. Ces combines sournoises ont eu pour effet que les cadres supérieurs de l'armée sont trop souvent des personnes qui n'ont que peu, voire aucune expérience du commandement de grandes unités. Voilà sans doute aussi la raison qui a poussé l'ancien chef de l'armée à affirmer, en cédant son commandement fin 2007, que l'armée dans son ensemble n'était pas préparé à une situation sérieuse. Le cas de la Géorgie a montré ce dont est "capable" une armée mal instruite (donc conçue pour agir en formation au sein de l'OTAN et non pas instruite pour défendre le pays): l'armée géorgienne a été défaite en quelques heures.

Après la guerre froide, le monde s'est bercé pendant quelque temps de l'illusion que les forces démocratiques allaient s'imposer partout et qu'il ne resterait que quelques Etats "voyous" que la "communauté mondiale" parviendrait facilement à maîtriser sous la conduite de la seule superpuissance restante, les Etats-Unis. Cette illusion a aujourd'hui disparu. Les luttes de pouvoir sont toujours biens réelles sur la scène internationale. Pendant que le monde évolue vers un équilibre relativement instable de plusieurs puissances régionales avec un risque accru de brusques et surprenantes actions politiques et/ou militaires, l'état-major de planification de l'armée suisse continue de planifier le "progrès d'hier". Cela uniquement parce que les chefs militaires ne peuvent justifier leur envie irrésistible de se faire voir à l'étranger qu'en divisant le monde en une "communauté d'Etats bons" et quelques "Etats-voyous" qu'il s'agit de mettre au pas. Cette image ne correspond cependant plus au monde actuel.

Celui qui forme, forme en vue de la défense. La mission de défense est au premier plan. Il est indispensable à cet effet d'atteindre – de manière visible par des performances effectives – un niveau de préparation suffisant pour être capable de soutenir une guerre. La personne responsable de l'engagement de sa formation doit aussi assumer la responsabilité de l'instruction de tous les éléments de sa formation. Les formations doivent donc être organisées en vue d'un engagement.

7. Les exigences de l'UDC

1. Toute l'instruction militaire doit viser à **rendre l'armée capable de soutenir une guerre.**
2. L'instruction militaire doit rendre **chaque unité** capable de résister à la **situation la plus difficile imaginable** (une attaque surprise) et non pas seulement à la situation la plus probable. Une unité, qui maîtrise les situations les plus difficiles, s'acquitte aussi de tâches plus simples.
3. **La séparation entre la responsabilité de l'engagement et la responsabilité de l'instruction doit être levée.** Dans une armée de milice, le commandant qui conduit l'intervention de son unité doit aussi avoir la pleine responsabilité de l'instruction de son unité.
4. **L'idée de la montée en puissance doit être définitivement abandonnée** dans la planification et l'instruction militaires. La capacité d'intervenir de l'armée dépend uniquement de ce que l'armée a appris, de son équipement et de son armement. Une armée qui fait confiance à des délais d'alerte ne résistera jamais à une attaque surprise conformément à la guerre moderne.
5. **Le rythme annuel des cours de répétition** doit être strictement imposé dans l'armée suisse.
6. Le **paiement des galons** doit être réintroduit, car il sert la **formation au commandement** des sous-officiers et officiers. .
7. Le "modèle à trois départs" qui régit les écoles de recrues doit être remplacé par un **"système à deux départs"**.
8. Les promotions militaires se font exclusivement sur **proposition du supérieur** qui assume personnellement la responsabilité de sa proposition. Toute promotion doit être basée sur des bonnes performances dans le commandement d'une unité.
9. Les **compétences** indispensables à la capacité de l'armée de soutenir une guerre ne peuvent **pas être transférées à des tiers**. L'armée doit garantir sa capacité d'intervention dans toutes les conditions.
10. Seuls des spécialistes formés sont admis dans les **services de renseignement**.